



Cinq piliers fondamentaux pour l'Agence canadienne de l'eau


Les eaux à travers le pays sont [menacées](#). Le mythe de l'abondance de l'eau douce au Canada – et le faux sentiment de sécurité qui l'accompagne – a été complètement déboulonné. Il est maintenant indéniable que nos rivières, nos cours d'eau, nos lacs, nos aquifères et nos terres humides font face à des défis sans précédents [étant donné la crise climatique](#).

L'approvisionnement en eau est de plus en plus erratique, la qualité de l'eau se dégrade en plusieurs endroits et les phénomènes météorologiques extrêmes augmentent à la fois en fréquence et en intensité. Les changements climatiques ajoutent et aggravent les menaces existantes à nos eaux causées par la pollution, la surutilisation, la perte et la fragmentation de l'habitat, la modification du débit d'eau et les espèces envahissantes.

Beaucoup de travail doit être fait pour assurer la santé de l'eau douce au Canada pour les générations actuelles et futures. Maintenir le statu quo va non seulement compromettre la santé des ressources en eau douce pour les Canadiens qui dépendent sur elles et sur les écosystèmes qu'elles supportent ; cela va également coûter à tous les niveaux de gouvernement des milliards de dollars. Ces coûts sont [se font déjà ressentir](#). Changer de cap exige de repenser la façon que nous gérons et gouvernons l'eau à travers le pays. Ceci doit être un effort collaboratif qui comprend tous les niveaux de gouvernement, qui engage les Canadiens et qui met à profit la richesse de connaissances en matière de science et de technologie reliées à l'eau. Le gouvernement fédéral a un rôle essentiel à jouer pour mener cette transformation.

Nous applaudissons l'engagement du gouvernement fédéral de mettre sur pied l'Agence canadienne de l'eau. Ceci est une première étape encourageante. Ce qui se produit ensuite est essentiel : nous demandons au gouvernement d'engager les ressources, l'effort et la capacité nécessaires pour s'assurer que l'Agence soit établie sans délai et positionnée pour apporter des changements significatifs. L'urgence de créer une Agence canadienne de l'eau efficace doit correspondre à l'urgence du moment.

La présente soumission représente la vision collective des **51 organisations signataires** et elle fut élaborée en réaction au document de travail « Vers la création de l'Agence canadienne de l'eau » d'Environnement et Changement climatique Canada. Nous croyons que les dix objectifs reliés à l'eau douce décrits dans le document de travail sont un bon point de départ que peut et devrait représenter le mandat de base d'une nouvelle Agence canadienne de l'eau. Nous croyons également qu'aucun de ces objectifs ne devrait être considéré hors sujet d'entrée de jeu. La capacité et les ressources existent au sein du gouvernement fédéral pour entamer tous ces objectifs en même temps ; en excluant des objectifs au départ va circonscrire inutilement la portée et l'efficacité de l'Agence,



Nos cinq piliers fondamentaux vont au-delà de ces dix objectifs. Les piliers sont des priorités intersectorielles qui devraient être intégrées dans tous les aspects de la mise sur pied, de la structure et des opérations de l'Agence canadienne de l'eau ; ils incarnent le changement de paradigme nécessaire en matière de gouvernance et de gestion de l'eau afin de protéger et restaurer la santé de l'eau douce au Canada. L'Agence canadienne de l'eau n'est pas une panacée et elle ne peut pas effectuer ce changement à elle seule, mais elle peut et devrait dynamiser l'action au niveau fédéral.

Les cinq piliers fondamentaux

Réconciliation

L'Agence canadienne de l'eau doit avancer de manière significative l'engagement du gouvernement fédéral envers la réconciliation avec les peuples autochtones. Travailler pour la réconciliation doit se faire en partenariat avec les peuples autochtones et, donc, pourrait avoir une allure différente à travers le pays, mais l'Agence devrait contribuer à :

- Acquitter l'engagement déclaré du gouvernement fédéral de faire avancer **les relations de gouvernement-à-gouvernement, de nation-à-nation** en développant des moyens et en fournissant des ressources pour la cogouvernance des eaux partagées avec les nations autochtones.
- Reconnaître, respecter et défendre **les droits et rôles ancestraux et issus des traités relatifs à l'eau** qui sont inhérents aux Autochtones.
- Reconnaître, respecter, et défendre **les visions du monde et les systèmes de connaissances des Autochtones** reliés à l'eau, tels que définis par les peuples autochtones.
- Respecter **les appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation**, en mettant l'accent notamment sur la répudiation des concepts utilisés pour justifier la souveraineté européenne sur les peuples et les terres autochtones, ainsi que les lois, les politiques et les stratégies contentieuses qui continuent à dépendre de tels concepts (Appels à l'action 45-47).
- Respecter la **Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones** (DNUDPA), en s'assurant notamment que les peuples autochtones aient le droit de participer à la prise de décision sur les enjeux qui affecteraient leurs droits (Article 18) et que les peuples autochtones aient donné librement un consentement préalable informé avant que des décisions soient prises qui les affecteraient (Article 19).




Création et mobilisation du savoir

La gestion et la gouvernance de l'eau sont gênées par les lacunes dans le savoir à travers le pays. Nous ne pouvons pas assurer la santé et la sécurité de l'eau douce au Canada à moins d'avoir une bonne compréhension de leur état actuel, de comment elles sont affectées et de comment elles continueraient à changer dans un futur affecté par le climat. L'Agence canadienne de l'eau peut jouer un rôle essentiel en créant et mobilisant le savoir – la science et le savoir à la fois occidentaux et autochtones – qui est nécessaire afin de prédire et répondre aux problèmes et opportunités de l'eau en :

- Convoquant des experts en eau douce pour mettre au point **un cadre de création et de mobilisation du savoir** qui aborde les manques de données, qui crée des protocoles et des lignes directrices pour l'analyse des données, qui évalue la capacité actuelle de collecte de données et qui identifie les points de levier les plus appropriés pour que l'Agence canadienne de l'eau puisse contribuer.
- Appuyant **les efforts actuels de collecte de données** en augmentant le financement et autres soutiens des organismes non gouvernementaux, des institutions académiques, des nations et des organismes autochtones, et des programmes communautaires de surveillance de l'eau.
- Agissant comme une **liaison du savoir** qui facilite la collaboration entre les experts en eau à travers les gouvernements, les organismes non gouvernementaux, les institutions académiques et le secteur privé.
- Coordonnant un **dépôt central** qui vise la collection, l'interprétation et la dissémination de l'information et des données sur l'eau dans un format accessible par différents niveaux de gouvernement, par la communauté de l'eau et par le grand public.
- Se concentrant sur le rôle des données et de l'information de bonne qualité en favorisant **de meilleures décisions sur la gestion de l'eau** en s'assurant que les décideurs aient le savoir et les outils dont ils ont besoin pour prendre des décisions qui correspondent mieux aux intérêts supérieurs du bassin versant.
- Générant des **scénarios et des prédictions sur l'avenir de l'eau** afin de contribuer à la résilience climatique et à la planification de l'adaptation, ce qui pourrait inclure la prédiction des inondations et des sécheresses, en priorisant les enjeux de la qualité de l'eau, en prédisant et en atténuant le risque d'efflorescences algales nuisibles, et la compréhension de l'approvisionnement futur de l'eau et de son utilisation.

Fédéralisme coopératif

Le Canada est une fédération dont les responsabilités pour la gestion de l'eau douce sont partagées entre différents niveaux de gouvernement. Ce modèle de gouvernance partagée est une source de force, mais il crée également une fragmentation et des lacunes en




communication qui nuisent à nos systèmes de gestion de l'eau et à la santé de nos ressources hydriques. L'Agence canadienne de l'eau a un rôle essentiel à jouer pour avancer une approche de renforcement du fédéralisme coopératif pour un partage des décisions dans la gestion de l'eau en :

- Mettant l'accent sur une **approche pancanadienne** à la gestion de l'eau qui respecte et qui améliore la juridiction des gouvernements provinciaux, territoriaux, autochtones et municipaux en offrant une coordination et une capacité de soutien de haut niveau à ces juridictions.
- Renforçant la **gestion des eaux transfrontalières** en priorisant des bassins versants sains et intacts comme étant la base de la gestion de l'eau.
- Engageant la capacité de participer, d'enquêter, d'éviter et de régler les **conflits reliés à l'eau** entre et à l'intérieur des juridictions.
- Faisant preuve de leadership et d'orientation à l'échelle nationale sur les **meilleures pratiques de gestion de l'eau**, y compris les stratégies d'adaptation aux changements climatiques reliées à l'eau.
- S'engageant à **reconnaitre l'autonomie et les systèmes juridiques des autochtones** comme étant une composante fondamentale et évolutive du fédéralisme coopératif.

Approche à l'échelle du bassin versant

Aborder la fragmentation de la gouvernance de l'eau à travers le pays exige une nouvelle approche qui met l'accent sur l'importance des limites des bassins versants dans le processus décisionnel relié à l'eau. L'approche à l'échelle du bassin versant tient compte des valeurs écologiques, sociales, économiques et culturelles interconnectées qui doivent être équilibrées afin d'assurer le bien-être des communautés et des écosystèmes dans l'ensemble du bassin versant. L'Agence canadienne de l'eau peut aider à mener cette nouvelle approche en :

- Élaborant une **stratégie pancanadienne** pour promouvoir la gouvernance de l'eau selon les limites des bassins versants, y compris des stratégies pour réaligner les capacités compartimentées de gestion de l'eau douce au sein du gouvernement fédéral, ainsi qu'une feuille de route pour une collaboration entre les juridictions à l'échelle du bassin versant.
- Bâtissant des **partenariats à l'échelle des bassins versants** pour la gestion de l'eau et le processus décisionnel avec les provinces, les territoires, les municipalités et les gouvernements autochtones.
- Associant des partenariats pour des **résultats clairs** qui incluent le renforcement de la résilience aux événements extrêmes, l'identification des zones prioritaires pour la



restauration des bassins versants, et s'assurer que des régimes de flux environnementaux efficaces soient en place à tous les niveaux de juridiction et d'autorité.

- Soutenant la **protection et la restauration des écosystèmes**, y compris l'intégration de la valorisation des services écosystémiques dans tous les processus décisionnels de gestion de l'eau, en priorisant et protégeant les flux environnementaux dans l'ensemble de toutes les décisions de gestion de l'eau, et en faisant la promotion des solutions basées sur la nature afin d'aborder les défis urgents liés à l'eau.

Réforme profonde

L'Agence canadienne de l'eau est un tremplin, non pas la solution ultime. Au-delà de la mise sur pied d'une nouvelle institution, les efforts pour renforcer le leadership fédéral en matière d'eau douce doivent également aborder les lois et politiques fédérales désuètes sur l'eau du Canada. Ce travail comprend une grande variété de joueurs, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement fédéral, mais l'Agence peut jouer un rôle important en effectuant des analyses holistiques, en convoquant les ministères fédéraux pertinents et en s'engageant avec d'autres niveaux de gouvernement sur des politiques et des législations liées à l'eau. Plus particulièrement, l'Agence canadienne de l'eau devrait prioriser :

- **De mener le renouvellement de la *Loi sur les ressources en eau du Canada***, y compris l'opportunité des nations autochtones de participer à un processus de corédaction législative qui est fondée sur le consentement, qui est ancrée dans des relations de nation-à-nation et conforme avec la DNUDPA.
- D'aider le Ministère des Pêches et Océans à formuler des règlements pour la **protection des habitats d'eau douce sous l'égide de *la Loi sur les pêches renouvelée***.
- D'opérationnaliser les recommandations pour une réforme législative qui émerge de [l'Étude des politiques et législations sur l'eau douce](#) du Comité permanent de l'environnement et du développement durable.
- D'entamer des **examens intégrés de politiques et de législations** pour assurer la cohérence de la gestion de l'eau dans l'ensemble du gouvernement fédéral.